



**HAL**  
open science

# Le discours politique russe sur la sécurisation de la frontière arctique et son impact sur les relations russo-canadiennes

Valery Kossov

► **To cite this version:**

Valery Kossov. Le discours politique russe sur la sécurisation de la frontière arctique et son impact sur les relations russo-canadiennes. Jean-Valéry Lettermann, Éric Tabuteau. Contrôle et sécurisation des zones frontalières. Pratiques et discours en France et au Canada, Michel Houdiard Editeur, pp.90-102, 2014, 9782356921284. hal-01321618

**HAL Id: hal-01321618**

**<https://hal.science/hal-01321618v1>**

Submitted on 27 May 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Le discours politique russe sur la sécurisation de la frontière arctique et son impact sur les relations russo-canadiennes**

Valéry KOSSOV

*Maître de conférences de russe, Université Stendhal – Grenoble III*

## **Introduction**

La question du statut de l'Arctique et de la délimitation de ses espaces entre les divers Etats fait partie des problématiques du discours politique, que ce soit en Russie, au Canada ou dans d'autres pays concernés, et ce depuis plus de dix ans, c'est-à-dire depuis le moment où le réchauffement climatique est devenu une réalité admise par la plupart des chercheurs. Le changement de climat en Arctique fait émerger des enjeux économiques qui découlent des perspectives d'exploitation des réserves en hydrocarbures sous les fonds marins de l'océan Arctique. Etant donné que les frontières des zones d'exploitation ne sont pas encore définitivement délimitées, la question du partage de l'océan glacial et de ses fonds devient de plus en plus récurrente dans le discours politique en Russie et au Canada.

Nous nous proposons donc d'étudier l'impact du discours politique russe traitant de la délimitation des frontières en Arctique sur l'évolution des rapports russo-canadiens. Il importe d'abord de se demander ce que peuvent être les représentations de l'Arctique russe dans le discours du pouvoir. Comment le pouvoir conçoit-il l'établissement et la sécurisation des frontières en Arctique ? Comment la conception de ces frontières s'inscrit-elle dans le cadre des relations avec les autres Etats de l'Arctique et particulièrement avec le Canada ? Enfin, quelles sont les perspectives pour les relations futures des deux voisins russes et canadiens, compte tenu du discours et de l'action politique russe en Arctique ?

Le discours du pouvoir est compris ici comme un discours institutionnel. C'est d'une part le représentant d'une institution, orienté à la légitimer et à crédibiliser son action. C'est d'autre part le discours de la personnalité représentant l'institution, visant à construire sa propre image et à capter l'attention et la confiance des interlocuteurs qui sont la cible de son intervention.

Nos études antérieures du discours sur l'Arctique nous ont amené à distinguer trois types de discours institutionnels déterminant le choix du corpus et des sujets de discours<sup>1</sup>. Il s'agit d'une part d'un discours « libéral », émanant des milieux scientifiques et culturels, qui s'avère le moins concerné par la problématique de la sécurisation des frontières, ce qui ne signifie pas que les problèmes de la délimitation des frontières ne sont jamais évoqués par les chercheurs et experts. D'autre part, nous pouvons évoquer le discours sécuritaire dont les sources principales sont les structures dites « de force » russes, comme le Ministère de la Défense et le Service de la sécurité de l'Etat (FSB) regroupant le Service fédéral des gardes-frontières. C'est donc logiquement dans ce type de discours que les questions de sécurité dans l'Arctique sont évoquées d'une manière récurrente. Enfin, le troisième type de discours est celui des dirigeants de l'Etat, le président, le premier ministre, leurs conseillers et adjoints. Il s'interpose entre les deux premiers et comporte autant de composantes libérales que sécuritaires.

Nous nous interrogerons donc sur le rôle que jouent ces trois types de discours dans la politique russe dans l'Arctique, et tout particulièrement sur leur place dans la construction des rapports avec le Canada. Dans un premier temps, nous nous proposons de donner un aperçu rapide du contexte politique et des enjeux économiques actuels dans la région, pour nous concentrer ensuite sur la question des frontières et de leur sécurisation dans le discours politique et dans l'action.

### **A qui appartient l'Arctique ? Le fondement des différends et les enjeux économiques**

D'une manière générale, l'Arctique est une vaste région polaire constituée de l'océan glacial Arctique qui baigne les côtes de cinq États : la Russie, le Canada, les États-Unis (l'Alaska), le Danemark (le Groenland) et la Norvège. Cependant, il y en a trois autres (l'Islande, la Suède et la Finlande) qui considèrent l'Arctique comme une région à laquelle s'étendent leurs intérêts stratégiques, si bien que le nombre de ces États ne cesse d'augmenter.

La particularité de la Russie et du Canada est d'avoir une ligne côtière plus longue et des superficies de zone arctique plus larges que les autres États. En effet, la surface du plateau continental au-delà du cercle polaire constitue 4,79 millions de km<sup>2</sup> pour la Russie et 4,26 millions de km<sup>2</sup> pour le Canada. La part des terres arctiques par rapport à la superficie totale du pays constitue 39,2% pour le Canada et 28 % pour la

Russie. C'est en Russie que la ligne côtière s'avère la plus longue avec ses 16 000 kilomètres, où passe la Voie maritime du Nord faisant la jonction entre la ville de Mourmansk et la Tchoukotka<sup>2</sup>. C'est en revanche le Canada qui a le contrôle tant contesté par les Etats-Unis du passage du Nord-Ouest qui relie l'Atlantique et le Pacifique<sup>3</sup>.

Ces données permettent de montrer l'importance de l'enjeu que représente l'Arctique pour ces pays, notamment avec le réchauffement global de la banquise de l'Arctique qui leur ouvre des possibilités alléchantes de développement du transport maritime et de production d'hydrocarbures, l'un des enjeux majeurs dans les rapports géopolitiques actuels.

En effet, selon les estimations publiées en mai 2009 dans le magazine *Science*<sup>4</sup>, les réserves de l'Arctique en pétrole et en gaz représentent respectivement 13% et 30% des réserves mondiales. Les spécialistes estiment que la plupart des réserves se trouvent à une profondeur d'environ 500 mètres, ce qui les rend accessibles à l'exploitation, même si les technologies de forage et d'extraction doivent encore être perfectionnées. En attendant que la technologie d'exploitation du pétrole et du gaz dans l'Océan s'améliore, l'attention de la Russie s'est concentrée sur la voie maritime du Nord.

Ce passage le long des côtes Nord de la Russie, qui était resté quasi impraticable pour les navires pendant le 20<sup>ème</sup> siècle, acquiert une importance particulière pour le transport maritime avec la fonte de la banquise et la croissance économique des pays du Pacifique Sud. En effet, la distance à parcourir entre le Japon et l'Europe occidentale par cette voie est plus courte de 2 440 milles marins que celle du transport par le canal de Suez. Cela pose le problème du statut de la Voie maritime du Nord et crée des polémiques entre la Russie et d'autres pays. Toutes ces divergences soulèvent d'abord un bon nombre de questions juridiques, et à défaut de solutions pacifiques, des rapports de force.

Le statut de l'Arctique demeure imprécis pour diverses raisons historiques, géographiques et économiques. Avant le 20<sup>ème</sup> siècle, les pays comme la Russie, le Canada, les États-Unis, la Norvège et le Danemark étaient essentiellement préoccupés par la reconnaissance de la ligne côtière de l'océan glacial Arctique. Mais en 1909, le Canada, et en 1926, l'URSS ont déclaré leurs droits souverains sur les espaces maritimes qui s'étendaient depuis leurs côtes jusqu'au pôle Nord. Étant donné qu'au cours du siècle les enjeux économiques de l'Arctique n'étaient pas à la mesure de ce qu'on connaît actuellement, les déclarations des deux pays, sans être reconnues par le droit maritime

international, n'ont pas été contestées par la communauté internationale dont les institutions ont été en cours de formation tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle. De ce fait, l'Arctique n'a pas obtenu un statut similaire à celui de l'Antarctique qui, d'après le Traité sur l'Antarctique<sup>5</sup> de 1959 ratifié par 46 pays, échappe pour le moment à tout usage à des fins économiques ou militaires. Ce statut de zone internationale aurait d'ailleurs été difficile à obtenir, à cause de la résistance des pays arctiques, comme le Canada ou l'URSS. Depuis les années 1920, ces deux pays dont les territoires rejoignent directement l'océan glacial Arctique considèrent comme leur possession les secteurs triangulaires les plus importants, allant des extrémités Est et Ouest de leurs frontières jusqu'au pôle Nord. Cela réduit donc les secteurs des autres États de l'Arctique.

Toutefois une limitation est adoptée en 1982 avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM)<sup>6</sup>, qui accorde aux pays le droit exclusif d'exercer des activités économiques en mer dans une zone de 200 milles marins au-delà du bord de leur plateau continental. Le pôle Nord et l'espace maritime qui l'entoure sont considérés par la CNUDM comme des eaux neutres et, par conséquent, soumis au régime de la cogestion. Afin d'appliquer le principe de la cogestion, il a été créé en 1996 le Conseil de l'Arctique comprenant les cinq pays ayant une frontière le long des côtes de l'océan glacial, qui ont par ailleurs accepté à titre d'observateurs d'autres pays comme la Chine et l'Inde. Cette organisation n'a pas pu résoudre les désaccords entre les pays concernés, qui considèrent comme leurs eaux territoriales certaines mers et voies maritimes de l'Arctique, et certains pays comme les Etats-Unis ou ceux de l'Union européenne, qui se prononcent pour le principe de la libre circulation dans l'Arctique.

La CNUDM prévoit également l'extension de la zone de 200 milles à 350 milles si un État intéressé prouve scientifiquement que le fonds de l'océan glacial représente une extension de son plateau continental. Cette question est devenue une nouvelle pomme de discorde, tout comme celle de l'appartenance du pôle Nord. En 2004, le Danemark annonce ses droits sur le pôle en prétextant qu'il est relié par la dorsale Lomonossov au Groenland. En Russie, on commence à manifester de l'intérêt pour cette question à partir des années 2000. En 2001, après l'arrivée à la présidence de Vladimir Poutine, la Russie a déposé auprès de la Commission des limites du plateau continental de l'ONU (CLPC), une demande de reconnaissance des dorsales Lomonossov et Mendeleev comme étant une partie extérieure du plateau continental sibérien. Cela impliquait une extension du territoire russe de 1,2 millions de km<sup>2</sup> supplémentaires. Bien que les prétentions russes n'aillent que jusqu'au

pôle Nord et que la CLPC ait différé sa réponse en demandant des preuves scientifiques supplémentaires, cette initiative a suscité les inquiétudes des pays arctiques. De part et d'autre, les gouvernements entament l'exploration des fonds de l'océan Arctique à la recherche de preuves. La Russie attire l'attention de la communauté mondiale par une expédition très médiatisée en août 2007, au terme de laquelle, outre la collecte de preuves, on a planté un drapeau russe en titane à une profondeur de 4 200 mètres. Cette expédition a atteint son objectif en provoquant la colère des milieux politiques canadiens.

Toutefois, en 2001, les preuves de la Russie ont été considérées comme déficientes par la CLPC, et une nouvelle demande de reconnaissance devrait être déposée à la Commission onusienne en 2014, nouvelles preuves à l'appui. Cette éventualité provoque une nouvelle course aux stratégies arctiques qui se traduit par la multiplication des demandes de reconnaissance des dorsales, la création d'unions des pays arctiques, mais aussi par de nombreuses expéditions scientifiques et de grandes manœuvres militaires. Certes, il est encore prématuré d'évoquer des problèmes de sécurité, d'autant plus que dans la Déclaration d'Ilulissat<sup>7</sup> du 28 mai 2008, les pays arctiques ont décidé de ne pas changer le régime juridique de cette zone et de se contenter des règles du droit international actuellement en vigueur.

Pourtant les déclarations sur la nécessité d'une présence militaire en Arctique se font entendre en Russie et sont entérinées dans les documents officiels. La crainte d'être écarté de la future exploitation des ressources de l'Arctique pointe dans le discours de l'ex-président Dmitri Medvedev, et trouve une expression dans Les fondements de la politique d'État de la Fédération de Russie en Arctique pour la période jusqu'à 2020<sup>8</sup>, adoptés par le Conseil de sécurité russe le 18 décembre 2008. Ce document, tout en insistant sur la politique, pacifique et respectueuse de l'environnement, de la Russie en Arctique, présente cette région comme une base stratégique de ressources pour le pays. Afin d'assurer la sécurité de cette politique et des frontières, ce document envisage le renforcement des unités de gardes-frontières et la création d'une unité armée spécialisée pour la région. Les questions de la sécurité des frontières et des ressources de l'Arctique ont été également intégrées dans la Stratégie de la sécurité nationale de la Fédération de Russie jusqu'en 2020<sup>9</sup>, entérinée par le président russe le 12 mai 2009. Afin de donner un cadre au développement socio-économique de ses territoires du Nord et de délimiter les frontières de la zone arctique russe, la Russie est en train d'élaborer un projet de loi fédérale sur la zone arctique. Le statut de la zone arctique est évoqué dans le document intitulé Stratégie

du développement de l'Arctique jusqu'à 2020<sup>10</sup>, signé par le président Poutine le 20 février 2013. La stratégie russe prévoit, outre des mesures de développement des ressources du plateau continental et le renforcement de la sécurité, l'intensification de la coopération avec les pays du Conseil de l'Arctique et le maintien de la paix dans cette zone. Des mesures similaires visant le renforcement de la présence canadienne dans l'Arctique ont été incluses dans la Stratégie pour le Nord du Canada<sup>11</sup> adoptée par le gouvernement canadien le 19 août 2009. En 2013, le Canada a déposé à l'ONU sa demande de reconnaissance de la superficie de 1,2 millions de km<sup>2</sup> de fonds de l'océan glacial en considérant les dorsales Lomonossov et Mendeleev comme le prolongement du continent américain. Cette demande évoque également la question épineuse de l'appartenance du pôle Nord que le Premier ministre canadien, Steven Harper, considère également comme une partie de son pays.

Enfin, après les deux événements majeurs ayant eu lieu en 2013 (le débarquement de Greenpeace sur la plateforme pétrolière russe de Prirazlomnaya et la demande canadienne de reconnaissance du plateau auprès de l'ONU accompagnée des déclarations du Premier ministre Steven Harper et du Ministre des Affaires étrangères John Baird sur la souveraineté du Canada sur le pôle Nord), le pouvoir russe a tendu à durcir le ton. En décembre 2013, Vladimir Poutine est intervenu à la réunion du Ministère de la Défense et a demandé à son ministre Sergueï Choïgou d'accorder « une attention particulière au développement de l'infrastructure et au déploiement des unités militaires dans la région de l'Arctique »<sup>12</sup> afin d'obtenir des leviers nécessaires pour protéger les intérêts stratégiques russes et assurer la sécurité dans cette région.

Le potentiel conflictuel est alimenté depuis 2007 par la surmédiation des revendications maritimes qui n'ont, certes, aucune portée juridique dans le champ du droit international<sup>13</sup>. Toutefois, les représentations discursives de l'Arctique donnent lieu à la superposition des stratégies nationales où les questions de sécurité trouvent leur expression directe. Cela nous amène à la question principale relative à l'équilibre entre les discours sécuritaire et libéral dans l'espace politique russe, et la répercussion du discours sur les actions récentes de sécurisation des frontières arctiques.

## **Sécurité vs Coopération**

En étudiant l'emploi dans les discours du pouvoir des notions d'espace et de territoire par rapport à l'Arctique, nous avons d'abord remarqué une forte préférence pour le terme de « territoire » ou celui de « zone » qui reflètent des connotations à valeur individualiste supposant l'existence de frontières bien tracées. A l'inverse, le mot espace tend, en principe, à évoquer des valeurs collectives, et s'emploie uniquement comme terme du droit international, à savoir « espace maritime », « espace aérien », qui suppose également des frontières définies. En revanche, dans le discours libéral, la notion de territoire ou de zone désigne un lieu où il ne s'agit plus de frontières d'État et de souveraineté, mais d'un espace commun régi par des valeurs universelles de paix et de dialogue. Les exemples les plus caractéristiques en sont les phrases-formules, slogans et titres de conférences internationales : « L'Arctique – territoire du dialogue », « L'Arctique – une zone de paix et de coopération », « L'Arctique – la région du développement et de coopération ».

Одна из ключевых задач, которую ставит перед собой Россия, - это сохранение Арктики в качестве зоны мира и сотрудничества<sup>14</sup>.

Une des tâches clefs que se donne la Russie, c'est de maintenir l'Arctique comme une zone de paix et de coopération.

Ainsi dans ce type de discours qu'on pourrait qualifier d'« internationaliste », une corrélation s'opère entre les notions d'espace et de territoire dans le sens d'espaces communs ou cogérés. Ces modifications du sens reflètent-elles la volonté des dirigeants russes de procéder à l'exploration des richesses de l'Arctique en commun avec d'autres États, ou représentent-elles une diversion discursive sur le modèle soviétique où « la lutte pour la paix » ne s'est pas toujours faite par des moyens pacifiques ? Est-ce un euphémisme du discours politique contemporain des « opérations militaires de pacification » ?

La réponse nous semble assez complexe car, à la différence des autorités soviétiques poursuivant essentiellement les objectifs idéologiques communistes dans leurs multiples « luttes », le pouvoir actuel, depuis les années 2000, construit sa nouvelle idéologie sur les notions du pragmatisme et de la défense des intérêts stratégiques nationaux. Dans le monde actuel, il ne suffit pas pour un dirigeant politique de proclamer qu'une partie de l'Arctique est une zone, un territoire ou un secteur russe. Il est nécessaire que les États voisins la reconnaissent aussi comme telle. Or, ces États ne sont pas facilement enclins à le faire, car ils y trouvent aussi leurs intérêts stratégiques. La solution se présente



donc comme une invitation à la coopération et au dialogue de la part de la Russie qui se pose en hôte et, par conséquent, propriétaire *de facto* de ses territoires dans l'Arctique.

Ce n'est donc plus la stratégie du double discours, comme à l'époque soviétique, que le pouvoir actuel applique, mais plutôt celle des discours parallèles, où les rôles sont répartis entre les hauts responsables politiques et militaires, et les représentants des milieux académiques (professeurs, chercheurs, explorateurs). Les premiers se chargent d'affirmer le droit de la Russie à une partie de l'Arctique en avançant des arguments de sécurité. Les seconds cherchent des preuves scientifiques, comme celles du rattachement de la dorsale Lomonossov au plateau continental sibérien, tout en s'efforçant de trouver des compromis et d'apaiser les tensions qui résultent des déclarations des dirigeants politiques. Les deux types de discours ne semblent pas entrer en contradiction, car ils reflètent les deux faces de la même politique poursuivant l'objectif de la sauvegarde de la souveraineté de la Russie sur l'Arctique, tout en augmentant la présence économique, scientifique et culturelle russe dans cette région. Le ton de cette politique a été donné en 2010 par Vladimir Poutine qui a employé par rapport aux travaux de nettoyage de la Terre François Joseph, l'expression de « grand ménage » et de *soubbotnik* (travaux bénévoles de samedi à l'époque soviétique).

Уровень загрязнения в шесть раз примерно превышает допустимую норму. И что нам нужно сейчас сделать – безусловно, организовать генеральную уборку в Арктике. [...] нам нужно организовать генеральную уборку Арктики. Не только субботник, но и воскресник.<sup>15</sup>

Le niveau de pollution ici dépasse de six fois la norme. Ce que nous devons faire maintenant incontestablement, c'est organiser un grand ménage dans l'Arctique [...] Il nous faut organiser un grand ménage dans l'Arctique, non seulement dans le cadre des *soubbotniks* « travaux bénévoles du samedi », mais le dimanche aussi.

Ces deux expressions appartenant au modèle métaphorique de la « maison » sont adressées à la fois au destinataire interne et externe et soulignent implicitement que le pouvoir n'admet pas l'idée de l'apparition des espaces communs dans l'Arctique russe. Le « grand ménage » ainsi que des travaux bénévoles dans le cadre de *soubbotnik* et *voskresnik* se font toujours « chez soi », sur son territoire, tandis que les autres peuvent y venir en tant qu'invités.

La représentation de l'Arctique comme une « maison » faisant partie du grand ensemble architectural de la Russie, où les voisins sont les

bienvenus, mais à titre d'invités, se voit développée en pratique sous forme de projets touristiques et de divers forums et conférences internationaux, ainsi que de projets d'investissements communs encadrés par l'État. Comment cette alternance du discours sécuritaire et libéral se traduit-elle dans la réalisation des politiques régionales dans l'Arctique ?

### **Les politiques régionales dans l'Arctique**

Les conséquences du discours politique sécuritaire appelant à la défense des intérêts nationaux en Arctique ne se traduisent pas, du moins pour le moment, par l'accroissement substantiel de la présence militaire russe. Actuellement, il n'existe qu'un seul poste de gardes-frontières de Nagourskoïe dans l'archipel de la Terre François-Joseph. Certes, dans les huit prochaines années, il est prévu d'en créer vingt sur les 6 000 kilomètres de la ligne côtière russe. La création de ces postes nécessiterait des investissements importants tant pour le nettoyage des anciennes bases soviétiques laissées à l'abandon depuis les années 1990, que pour la construction de la nouvelle infrastructure militaire : aérodromes, postes de radar, ports, logements, etc. Le concours de l'armée de l'air et de la marine serait indispensable pour la sécurisation de la frontière, qui ne saurait se faire grâce aux seuls moyens du Service fédéral de sécurité (FSB). C'est en pointant souvent les États voisins comme le Canada et surtout les États-Unis, que les responsables militaires russes et, dans certains cas, les responsables politiques, justifient l'accroissement de la présence militaire dans l'Arctique. Toutefois, les menaces potentielles ne proviendraient pas de ces pays qui sont généralement considérés comme concurrents et surtout comme partenaires. Il s'agit en premier lieu de la menace du terrorisme et de l'extrémisme dans les régions productrices de gaz et de pétrole, comme le district de Iamalo-Nenets. D'autre part, il est question de la sécurisation de la Voie maritime du Nord où se construit un nouveau port, Sabetta, destiné à devenir une plaque tournante du transit des marchandises entre l'Asie du Pacifique et l'Europe. L'accent est mis sur la lutte contre toutes sortes de trafics clandestins (drogues, explosifs, armes) et contre les flux migratoires illégaux.

Des enjeux similaires sont évoqués par les États-Unis et le Canada, préoccupés davantage par des problèmes d'insécurité, de criminalité, de trafic illégal dans l'Arctique, que par la concurrence militaire des pays voisins. La volonté de coopération exprimée dans le discours se

manifeste depuis 2010 par les exercices militaires *Vigilant Eagle* de la Russie, du Canada et des États-Unis. Des exercices militaires russo-norvégiens *Pomor* ont été organisés en mai 2011 et en 2012. Cela témoigne d'un certain équilibre dans les relations entre la Russie et les autres pays de l'Arctique. Autrement dit, tout en restant attentifs à toute initiative du Canada et des États-Unis dans l'Arctique, pour tenter d'en faire de même, les représentants des structures de forces en Russie (*siloviki*) se rendent compte des limites financières que représente la sécurisation de la frontière et ne s'opposent pas aux actions en commun, tout en gardant leur méfiance tant que les différends politiques et juridiques ne sont pas entièrement résolus.

C'est toujours dans le cadre de la résolution des divergences que la Russie tente de garder un leadership dans l'Arctique et d'étendre son action aux problèmes écologiques. Ce qui est assez remarquable, c'est que l'écologie n'apparaît pas comme une priorité pour le gouvernement à l'échelle de l'ensemble de la Russie, mais on lui accorde davantage d'importance dès qu'il s'agit de l'Arctique.

Le retour de l'État dans l'Arctique se traduit par la mise en œuvre de nouvelles politiques dans les domaines culturel, intellectuel et scientifique, censées souligner l'accroissement de la présence russe dans la région. L'un des signes forts de cette politique a été la fondation en 2010 à Arkhangelsk de l'Université fédérale Arctique du Nord Lomonossov<sup>16</sup>, considérée comme la pépinière des cadres de l'Arctique. En effet, l'Université, tout comme d'autres institutions scientifiques, sont souvent impliquées dans des projets financés par l'État dont l'objectif serait d'appuyer les prétentions géopolitiques et économiques russes, mais aussi de montrer sa volonté d'engagement sur la voie du développement pacifique et solidaire de l'Arctique. Il s'agit, outre les recherches et publications sur le visage de l'Arctique au 21<sup>ème</sup> siècle, d'organiser des conférences et forums internationaux autour des problèmes de la région, comme le forum intitulé « l'Arctique – territoire du dialogue » qui est organisé tous les ans à Arkhangelsk depuis septembre 2011. Ce forum, initié au départ par la Société russe de géographie, prend la forme de réunions où des chercheurs et hommes politiques russes et étrangers portent leurs réflexions sur la réalisation des grandes lignes du développement de l'Arctique imposées par les gouvernants russes. Les représentants des pays de l'Arctique comme le Canada y sont conviés pour des échanges de vues, l'élaboration de politiques communes et de documents de réglementation des activités de cogestion en Arctique, ce qui donne au forum un statut international, et à l'Arctique l'apparence d'un espace commun, territoire du dialogue.

Quant à la Russie, elle s'arroge le leadership du pays hôte qui donne le ton à la discussion et établit les règles de la coopération.

## **Conclusion**

Cette superposition de discours et de pratiques à la fois sécuritaires et coopératifs nous fait penser à une tentative du pouvoir russe de recourir sur la question de l'Arctique à la politique du *smart power*. Datant de la première présidence d'Obama, cette doctrine américaine (dite du pouvoir de l'intelligence) fait référence à la combinaison du *soft power*, pouvoir doux (capacité d'attraction par diverses formes de persuasion), et du *hard power*, pouvoir dur (pouvoir de coercition). L'évolution des événements dans l'Arctique nous montre que dans le discours comme dans l'action, le pouvoir russe se montre prêt au dialogue avec ses voisins, mais réagit rapidement par des propos et actions sécuritaires lorsqu'il ressent une menace dans le discours de ces mêmes voisins.

Ainsi, les commentaires politiques canadiens, après la demande de reconnaissance du pôle Nord par leur pays, ont provoqué une réaction russe sous forme d'une consigne, donnée par Poutine au Ministre de la Défense, de créer une unité d'armée régulière dans l'Arctique et d'y élargir l'infrastructure militaire. Certes, ce n'est pas une menace grave pour les relations russo-canadiennes. D'ailleurs, le Canada n'est pas présenté dans le discours politique russe comme un possible adversaire à part entière. Cependant, le Canada n'y est jamais considéré comme un État isolé qui défend seul ses intérêts dans l'Arctique, mais toujours dans le cadre de l'OTAN et comme un allié des États-Unis. C'est donc la concurrence des pays occidentaux unis pour l'Arctique qui éveille les craintes de la Russie. Dans une situation où elle dispose d'une bande côtière très longue qu'elle se doit de sécuriser et, dans l'avenir, d'espaces maritimes importants dans l'océan glacial, la Russie tente de ne pas se trouver dans l'isolement. Ses alliés tels que la Chine ne font pas le poids, car laisser la Chine accéder à l'Arctique sur un pied d'égalité signifierait aussi une certaine perte de souveraineté. C'est donc dans le sens de la coopération avec les pays de l'Arctique qu'est orienté le discours du pouvoir, du moins dans son volet libéral.

Le volet sécuritaire sert, dans le cas de la Russie, mais aussi du Canada, les intérêts politiques internes. En effet, les enjeux économiques dans l'Arctique ne semblent pas imminents. D'une part, il n'est question que d'estimations, et non de réserves prouvées. D'autre part, les technologies d'exploitation demeurent encore trop coûteuses pour être

rentables. Le passage par la Voie maritime du Nord, bien que praticable quelques mois dans l'année, pose toutefois de nombreux problèmes de sécurité pour les navires et nécessite l'intervention de brise-glaces.

En revanche, le discours sur les intérêts stratégiques nationaux, sur la sécurisation des frontières potentielles, sur l'appartenance du pôle Nord, s'inscrit dans les stratégies de communication politique, dans la mesure où celles-ci visent à renforcer l'ethos de chef souverain du dirigeant politique<sup>17</sup>, qui se positionne comme « un guide suprême nécessaire à la survie d'un groupe social ». Sans que ce genre de discours soit obligatoirement suivi d'effets immédiats, il ajoute de la crédibilité à l'action politique dans les autres domaines, économique et social. En effet, parmi les menaces internes rarement évoquées, les dirigeants russes ne doivent pas ignorer le risque d'une éventuelle crise sociale pouvant être suivie de mouvements protestataires dans les grands chantiers navals et autres entreprises de la région du Nord russe<sup>18</sup>. La crédibilité du pouvoir, menacée par les problèmes économiques et sociaux, sort en partie renforcée par le détournement de l'attention du public-cible sur la nécessité de la protection des intérêts nationaux. Ainsi, compte tenu des enjeux politiques internes que le discours sécuritaire sur l'Arctique sert d'une manière implicite, la rhétorique belliqueuse dépasse largement, au Canada et en Russie, l'éventualité de l'action conséquente.

La perspective d'apaisement pourrait venir des milieux scientifiques qui, eux, sont moins préoccupés par les enjeux politiques et prennent des positions plus réalistes et coopératives. Nous pouvons évoquer notamment les propos de Leopold Lobkovski, chercheur en charge du projet de demande de reconnaissance de la dorsale Lomonossov<sup>19</sup>. Lobkovski et son équipe proposent un modèle de l'évolution géologique de l'Arctique qui serait satisfaisant tant pour les intérêts de la Russie que pour ceux du Canada et du Danemark. Certes, dans le contexte complexe des frontières en mouvement et de la dégradation générale des relations entre la Russie et l'Occident en 2014 à la suite de la crise ukrainienne, il faudra davantage qu'un simple accord de ces trois États pour que la Commission de l'ONU donne un avis favorable sur la reconnaissance des dorsales. Toutefois, cela ouvre une perspective historique pour l'établissement d'une alliance stratégique russo-canadienne, tout comme pour une future frontière commune dans l'Arctique.

---

---

## Notes

- <sup>1</sup> Kossov, Valéry, « La bataille pour l'Arctique : Le discours médiatique et politique russe et canadien dans le contexte du partage des ressources du Grand Nord. », Tabuteau, Eric, Tolazzi, Sandrine (eds./dir.), *A Safe and Secure Canada : Politique et enjeux sécuritaires au Canada depuis le 11 septembre 2001*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, pp. 149-161.
- <sup>2</sup> Минаева Ирина « Экологическая безопасность арктического региона », Сибирский юридический вестник, N°5, 2004, pp. 13-18.
- <sup>3</sup> Harrison, Peter, « Le Canada, pays nordique, pays arctique », *La revue géopolitique*, 13 mai 2010, <http://www.diploweb.com/Le-Canada-pays-nordique-pays.html>, consulté le 4 avril 2014.
- <sup>4</sup> Gautier, Donald et coll, “Assessment of Undiscovered Oil and Gas in the Arctic”, *Science*, Vol. 324, N° 5931, 27 mai 2009, pp. 1175-1179.
- <sup>5</sup> «Traité sur l'Antarctique» [http://www.ats.aq/f/ats\\_keydocs.htm](http://www.ats.aq/f/ats_keydocs.htm) consulté le 3.04.2014
- <sup>6</sup> « Convention des Nations Unies sur le droit de la mer», <http://www.un.org/french/law/los/index.htm>, consulté le 4 avril 2014
- <sup>7</sup> «La déclaration d'Ilulissat», 28.05.2008 : <http://www.parl.gc.ca/iiapublications/document.aspx?language=f&mode=1&sbid=9bf9ddd3-9311-4f93-9c6c-76d675568a29&sbpid=4>, consulté le 3.04.2014
- <sup>8</sup> « Основы государственной политики Российской Федерации в Арктике на период до 2020 года и дальнейшую перспективу », *Российская газета*, 27.03.2009, <http://www.rg.ru/2009/03/30/arktika-osnovy-dok.html>, consulté le 20.08.2014 (Les fondements de la politique d'État de la Fédération de Russie en Arctique pour la période jusqu'à 2020)
- <sup>9</sup> «Стратегия национальной безопасности Российской Федерации до 2020 года», 12.05.2009, <http://www.scrf.gov.ru/documents/99.html>, consulté le 20.08.2014, (Stratégie de la sécurité nationale de la Fédération de Russie jusqu'en 2020)
- <sup>10</sup> «Стратегия развития Арктической зоны РФ и обеспечения национальной безопасности на период до 2020 года» <http://sustainabledevelopment.ru/index.php?cnt=219>, consulté le 20.08.2014 (Stratégie du développement de la zone arctique de la Fédération de Russie et de la sécurité nationale jusqu'en 2020)
- <sup>11</sup> «Stratégie pour le Nord du Canada» <http://www.northernstrategy.gc.ca/index-fra.asp>, consulté le 3.04.2014
- <sup>12</sup> Расширенное заседание коллегии Минобороны, 10 décembre 2013, <http://kremlin.ru/transcripts/19816>, consulté le 4 avril 2014.
- <sup>13</sup> Lasserre, Frédéric, « Plateaux continentaux et frontières maritimes dans l'Arctique : La guerre froide n'aura pas lieu », Conférence internationale sur l'Arctique. Enjeux et équations géopolitiques au 21e siècle. 23<sup>èmes</sup> Rencontres Jacques Cartier, Lyon, 22-23 novembre 2010, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/53/43/94/HTML/>, consulté le 4 avril 2014.
- <sup>14</sup> Егоров Игорь «Открытая Арктика», *Российская газета*, 13.04.2012
- <sup>15</sup> Субботина Елена « Генеральную уборку Арктики завершат в 2020 году », *Российская газета*, 16.10.2012, <http://www.rg.ru/2012/10/16/arktika-site-anons.html>, consulté le 20.08.2014

- 
- <sup>16</sup> САФУ: Северный Арктический федеральный университет
- <sup>17</sup> Charaudeau, Patrick, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005, p. 118.
- <sup>18</sup> Баев Павел « Российская политика в Арктике и модернизация Северного флота », *Russie.Nei.Vision*, N 65, IFRI Центр Россия/ННГ, август 2012, [http://www.ifri.org/?page=contribution-detail&id=7265&id\\_provenance=88&provenance\\_context\\_id=36](http://www.ifri.org/?page=contribution-detail&id=7265&id_provenance=88&provenance_context_id=36), consulté le 4 avril 2014
- <sup>19</sup> Медведев Юрий « Арктический мост, интервью с заместителем директора Института океанологии РАН Леопольдом Лобковским », *Российская газета*, 30 octobre 2013.